



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BLAUVAC

CONSEIL MUNICIPAL-2018

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 25 septembre 2018 à 20 h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 25 septembre 2018 sur convocation régulière.
La présidence a été confiée à Monsieur RASPAIL Max, Maire.
Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Max Raspail, Nadine Poitevin, Vincent Favier , Marc Villon, Annie Caceres, Brigitte Bagnol, Frédéric Ortolan

Absents excusés : *Jean François Borel , Antoine Corrado*

Ont donné pouvoir : *Bernard Lazare à Max RASPAIL,
Ludovic Maurizot à Annie Caceres*

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
M. Ortolan Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 09 juillet 2018. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 09 juillet 2018.

Délibération n° 1 : Changement de cabinet d'assurances : contrat collectivité locale (responsabilités civiles, des biens immobiliers, de la protection juridique et de la flotte des véhicules)

Monsieur le Maire expose qu'il serait bien de consulter et de mettre en concurrence les cabinets d'assurances pour obtenir de meilleurs tarifs.

Le cabinet MMA à Carpentras a répondu à notre demande et à renouveler son offre pour un montant total de 10 735 €.

Le cabinet AXA à Mazan a réalisé une étude et nous propose un tarif à 2 627.19 € pour les mêmes prestations.

Le conseil municipal, après avoir écouté Monsieur le Maire, décide à l'unanimité que l'ensemble des propositions faites par AXA soient retenues et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour souscrire aux assurances responsabilité civiles, protection juridique et la flotte des véhicules.

Délibération n°2 : Réalisation d'un emprunt : travaux de voirie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au vue des travaux de voirie qui vont être réalisés prochainement, que les subventions demandées ne sont pas encore encaissées, que la TVA ne sera encaissée que dans 2 ans, qu'il est nécessaire de faire deux crédits : 1 crédit de 95 640.00 € et 2me crédit de 32 730.41 €.

Deux propositions de crédit sont demandées afin de prendre la moins couteuse pour la commune.

L'assemblée délibérante, ouïe l'exposé du maire, est d'accord pour faire ces 2 crédits relais, donne pouvoir à Monsieur le Maire de choisir l'offre la mieux placée et donne autorisation à celui-ci pour signer tous les documents utiles pour le financement de ce projet.

Délibération n°3 : Allocation indemnités de conseil et de confection de budget au receveur municipal.

Suite au départ de Mme Finck dû à la fermeture des bureaux physiques de la Trésorerie de Mormoiron et donc au rattachement de la commune à la Trésorerie de Carpentras, il est nécessaire d'attribuer à Mme Giuliani Evelyne, responsable du Centre des Finances Publiques de Carpentras, l'indemnité de conseil et de confection du budget.

Le conseil municipal attribue à Mme Giuliani l'allocation d'indemnité de conseil et de confection du budget, dit que la somme sera inscrite au budget.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 15.

Le Secrétaire,
M. Frédéric Ortolan

Le Maire,
M. RASPAIL Max